

Question orale de la Députée Kattrin JADIN à M. Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, concernant les violences perpétrées en Colombie contre les défenseurs des droits humains, les peuples autochtones et les femmes.

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la Colombie connaît des conflits internes depuis de nombreuses années, qui ne manquent pas d'avoir des conséquences tragiques sur sa population civile.

La Coordination Belge pour la Colombie, qui rassemble de nombreuses ONG actives dans ce pays sud-américains, m'a fait parvenir plusieurs fiches informatives sur la violence en Colombie, qui touche particulièrement certains groupes vulnérables dans la société colombienne, tels que les défenseurs des droits humains, les autochtones et les femmes.

Les défenseurs des droits humains, dont le rôle est de grande importance pour une amélioration future de la situation dans le pays, sont victimes d'attaques de plus en plus fréquentes. Les peuples autochtones sont victimes d'assassinats en hausse, et 75% de leurs enfants souffrent de malnutrition, à tel point que certains d'entre eux sont menacés d'extinction, ce qui signifierait également la disparition d'une vision du monde, d'une culture, de savoirs propres au peuple concerné. Les femmes colombiennes sont victimes d'une discrimination structurelle notamment en matière de travail et d'accès à la propriété et de nombreuses violations de leurs droits. La menace qui pèse sur elle dans le conflit est d'ailleurs très lourde, puisque tous les acteurs du conflit utilisent fréquemment la violence sexuelle comme stratégie de guerre.

Voici donc mes questions à ce sujet. Quelles sont vos informations relativement à la situation de la Colombie et aux groupes dont il est question ci-dessus ? Pouvez-vous m'informer sur les actions de la Belgique et de l'Union Européenne en ce domaine ? Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Didier Reynders, Ministre:

La Colombie souffre depuis près de 50 ans d'un conflit armé, impliquant forces de l'ordre, mouvements de guérilla, paramilitaires, groupes criminels et narcotrafiquants. Suite à ce conflit, la situation des droits de l'homme dans le pays a été gravement affectée.

La situation des défenseurs des droits de l'homme est très préoccupante. Plusieurs membres d'ONG's sont victimes de menaces de la part de groupes armés illégaux. Le gouvernement du président Santos fait preuve d'ouverture, de respect et de volonté de dialogue vis-à-vis des défenseurs des droits humains. Les programmes de protection des défenseurs des droits humains ont été modifiés et renforcés du point de vue budgétaire et institutionnel. Mais l'impunité dans le cadre des homicides et des écoutes illégales à l'encontre des défenseurs des droits humains demeure préoccupante. Les résultats sont insuffisants en matière d'enquêtes et de procès pénaux contre les responsables de ces crimes. Nombre de défenseurs menacés dénoncent des délais d'attente prolongés et des difficultés pour accéder aux mesures prévues par l'état pour leur protection physique.

Les populations amérindiennes et descendantes d'Africains ont été les plus touchées par les déplacements forcés, les massacres et les activités minières et pétrolières. C'est pourquoi la Cour Constitutionnelle a émis deux arrêts ordonnant aux autorités colombiennes de prendre des mesures urgentes de protection de ces groupes ethniques. Ces décisions se sont traduites par la création d'un « Plan Ethnique de Sauvegarde » face au conflit armé, dont la mise en place est en cours, sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Le Plan de Sauvegarde couvre 34 peuples amérindiens et 62 communautés afro-colombiennes, et couvre, entre autres, la protection des territoires, du patrimoine culturel, la protection contre le déplacement forcé, l'aide humanitaire et l'accès aux services sociaux, des projets de développement durable respectueux des traditions culturelles et de l'environnement. En outre, le gouvernement prépare actuellement les décrets qui permettront aux groupes ethniques de bénéficier de la mise en œuvre de la nouvelle « Loi des Victimes et de Restitution des Terres ». Cette loi prévoit une réparation individuelle et collective des dommages causés par le conflit armé.

La discrimination et la violence verbale, psychologique et sexuelle sont des problèmes structurels de la société colombienne. Le gouvernement Santos s'y est attaqué en proposant récemment quatre décrets, portant sur l'accès à la justice, l'éducation, la santé et le travail pour les femmes ayant été victimes de violences de genre. Désormais, toutes les entités publiques et privées sont obligées par la loi de veiller de près à l'application des décrets : inclusion des femmes dans le marché du travail ; postes à haute responsabilité destinés aux femmes ; égalité salariale ; affiliation à la sécurité sociale de toutes les employées sous peine de sanction pécuniaire ; relocalisation et accès prioritaire aux logements sociaux et aux services d'éducation pour les femmes et les enfants victimes de la violence intrafamiliale, notamment la violence sexuelle ; réforme du code pénal pour durcir les peines

d'emprisonnement contre les agresseurs, campagnes médiatiques de non-discrimination, entre autres mesures.

Plusieurs projets financés par les lignes budgétaires « prévention des conflits » et « diplomatie préventive » en Colombie, notamment ceux portant sur la lutte contre le déplacement forcé, le trafic de personnes, le recrutement illégal de mineurs et les mines antipersonnel, comptent parmi leurs bénéficiaires des femmes et des familles afro-colombiennes victimes de la violence.

La « boîte à outils » de l'UE en matière de droits humains en Colombie inclut un dialogue bilatéral de haut niveau (vice-président, vice-ministre des affaires multilatérales, cabinet ministériel, hauts conseillers présidentiels) ainsi qu'une stratégie-pays pluriannuelle en cours d'examen. Ces deux instruments comptent parmi leurs axes thématiques prioritaires la « situation des femmes dans le cadre du conflit », les « défenseurs des droits humains et leaders syndicaux » et la « situation des minorités ethniques- populations indiennes et afro-colombiennes ».